

## PCOM construit une stratégie pour demain

La Commission de Programme de l'ICA (PCOM) est responsable de l'animation et de la coordination du programme professionnel et se trouve de ce fait de plus en plus au cœur de toutes les activités de l'ICA. Plus les organisations et les archivistes s'intéressent à l'ICA – que ce soit pour chercher du soutien et des informations ou pour contribuer en partageant idées et expertises – plus il devient clair que l'ICA se caractérise par le développement, le partage et la solidarité professionnels.

Par conséquent, cela implique qu'en ces temps d'austérité économique, l'ICA a besoin de concentrer sa stratégie sur la gestion du programme et de ses ressources financières limitées afin de répondre aux besoins de ses membres : il lui faut façonner sa boîte à outils professionnelle en une large palette d'outils qui peuvent être utilisés par chacun pour mesurer ou évaluer, partager son expérience, informer, former et éduquer, enquêter et rechercher dans le domaine des archives et du *records management*.

Lors de la dernière réunion de printemps, les membres de PCOM ont défini les priorités à court et à moyen terme :

1. Mettre en place l'ensemble des groupes d'experts, nécessaire pour donner des conseils et développer des publications, normes et outils couvrant la gamme complète de notre domaine professionnel.

2. Établir un registre des projets, qui donnera des détails sur les projets en cours ainsi que sur les projets terminés et renverra sur les résultats et les produits de ces projets.

3. Prendre la tête de la rénovation du site Internet de l'ICA, pour en faire le premier point d'accès aux informations et aux ressources professionnelles pour les membres et plus largement pour la communauté d'archivistes et de *records managers*.

4. Lancer la stratégie pour l'Afrique de l'ICA, qui sera le fruit de la consultation réalisée avec les collègues africains, dirigée par leurs besoins et instruite par leurs propres connaissances et expertise, avec pour objectif principal la réalisation d'une contribution positive de longue durée en faveur des archives et de la gestion des documents, en passant par les problèmes de conservation physique, les gammes de compétences professionnelles et les problèmes d'archivage en matière de bonne gouvernance et droits de l'Homme.

Arrivés aujourd'hui à mi-parcours du mandat de PCOM, on peut constater que beaucoup d'avancées ont eu lieu, même si cela semble modeste à première vue. PCOM a également initié un changement de direction, passant du statut d'organisme distribuant des subventions à celui de groupes de réflexions stratégiques élaborant des plans, des outils et des méthodes de travail pour alimenter et lier toutes les activités du programme de l'ICA.

PCOM subventionne néanmoins toujours quelques bons projets, tel que MAST, relatif à la création d'une application qui fournit des ressources en gestion de documents dans des endroits où l'accès Internet via des ordinateurs est difficile ou impossible. Ce projet s'établit dans le cadre de la stratégie pour l'Afrique, (*suite en page 2*)




**Henri Zuber**

Vice-président pour le Programme  
henri.zuber@wanadoo.fr

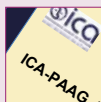
## NOUVELLES DE PCOM



6  Le Groupe d'experts sur la description archivistique (EGAD)

7 Le Groupe d'experts sur les Archives numériques (DREG)



8  Que la lumière soit : la série de petits Guides de l'ICA-PAAG


8 Le Groupe de travail sur les droits de l'Homme (HRWG)



10  Le Conseil international des Archives et le Comité permanent du droit d'auteur et droits connexes

12 Entretien avec David Fricker, président élu de l'ICA



15  La Journée internationale des Archives 2014 avec la section des archives locales, municipales et territoriales

## Flash

Éditeur :  
Conseil international des Archives (ICA)

Directeur de publication :  
David A. Leitch

**Le Conseil international des Archives (ICA)** a pour mission de promouvoir les archives par le biais de la coopération internationale. En conservant la trace des activités humaines, les archives constituent le fondement des droits des individus et des États ; elles sont donc essentielles pour la démocratie et la bonne gouvernance. En promouvant le développement des archives, l'ICA travaille à la protection et à la valorisation de la mémoire de l'humanité.

**Flash** donne des informations sur les activités de l'ICA et met en valeur les dernières réalisations en matière d'archives. **Flash** vient compléter la réflexion plus approfondie, les comptes rendus et les débats publiés dans *Comma*. **Flash** paraît deux fois par an au profit des membres de l'ICA. La revue peut être reproduite ou traduite, en tout ou partie, sous réserve que soit mentionnée la source d'origine. Le sommaire du dernier **Flash** a été bouclé le 4 août 2014.

Tous nos remerciements aux volontaires notamment Céline Fernandez qui ont offert leur aide et compétence et à Christine Cross pour traduire des articles de ce numéro de **Flash**. N'hésitez pas à nous aider, juste pour une heure tous les six mois !

**ICA**  
60, rue des Francs-Bourgeois  
75003 Paris, France  
T : +33 14027 6306  
F : +33 14272 2065  
E : [ica@ica.org](mailto:ica@ica.org)  
I : [www.ica.org](http://www.ica.org)

Graphisme : Raphaël Meyssan  
T : +33 6 20 49 12 15  
E : [raphael@meyssan.net](mailto:raphael@meyssan.net)  
I : [www.editorial-design.org](http://www.editorial-design.org)

Impression : Liverpool University Press,  
Royaume-Uni.

Crédits photos : Roman Gerasymenko; WIPO  
2014 - Emmanuel Berrod ; Archives générales  
du Royaume de Belgique – Bart Boon ;  
Nathalie Florent.

ISSN : 1728-533X.

Dépôt légal à parution.

## Conférence annuelle 2015

Reykjavik, 18-22 septembre



Reykjavik.

ICA est heureux de vous annoncer que la prochaine Conférence annuelle 2015 se tiendra à Reykjavik, Islande, entre le 18 et le 22 septembre 2014. Des informations seront disponibles sur le site Web en temps utile. Merci de bien vouloir noter, dès maintenant, ces dates dans votre agenda. *Voir page 17.*

(suite de la page 1) répondant à un besoin mais nécessitant également des collègues pour tester la version *beta*. Le dernier appel à projets a reçu une douzaine de candidatures méritant examen, mais il reste clair que les candidats potentiels sont toujours en train d'intégrer les exigences de recevabilité des projets : travailler avec les autres parties du réseau et démontrer l'application à grande échelle des livrables de leurs projets.

Alors que nous nous dirigeons vers la fin du cycle actuel à Séoul en 2016, PCOM vise la mise en place d'un programme pour les nouveaux professionnels, qui aidera les derniers arrivés dans le domaine des archives et du *records management* à accéder aux outils et aux événements que PCOM promeut et développe. Peut-être plus important encore, PCOM veut les soutenir avec la mise en place de leurs propres réseaux internationaux et les encourager à apprécier les défis et les avantages de la coopération internationale. En temps voulu, ces nouveaux

professionnels seront appelés à devenir eux-mêmes les dirigeants des organes de l'ICA.

PCOM a encore deux Conférences annuelles à mener à terme et son rôle principal est ici le développement du programme et la réussite des projets. Avec comme mot d'ordre que le travail des branches, des sections et des groupes d'experts nourrisse et reflète les thèmes des conférences.

Le programme professionnel est destiné à tous les membres, alors n'hésitez pas à vous engager au sein de l'ICA : proposez un projet, travaillez avec une section ou devenez bénévole pour un groupe d'experts, proposez une intervention pour l'une des conférences, postulez à l'une des nouvelles bourses professionnelles, venez à la conférence annuelle. Même si vous pensez qu'il n'y a rien pour vous, faites nous remonter vos remarques et critiques – mais s'il vous plaît, lisez d'abord attentivement cette édition de *Flash* !

# Relations de la Commission de Programme

## Branches régionales

- Asociación Latinoamericana de Archivos (ALA)
- Arabe (ARBICA)
- Antillaise (CARBICA)
- Afrique Centrale (CENARBICA)
- Asie de l'Est (EASTICA)
- Afrique Orientale et Australe (ESARBICA)
- Eurasiennne (EURASICA)
- Européenne (EURBICA)
- Réseau d'archives de l'Amérique du Nord (NAANICA)
- Pacifique (PARBICA)
- Asie du Sud-Est (SARBICA)
- Asie du Sud et de l'Ouest (SWARBICA)
- Afrique de l'Ouest (WARBICA)

## Partenaires

- Unesco
- Bouclier Bleu international
- International Records Management Trust (IRMT)
- Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA)
- Conseil international des monuments et des sites (ICOM)
- Co-ordinating Council of Audiovisual Archives Associations (CCAAA)
- Association internationale des archives francophones (AIAF)

## Publications

- *Comma*
- *Flash*
- Lettre électronique d'information

## Commission de Programme

- Vice-président de l'ICA Programme
- Membres réguliers, représentants de :
  - Australie
  - États-Unis
  - Royaume-Uni
  - Brésil
  - Espagne
  - Chine
  - Costa Rica
  - Côte d'Ivoire
  - France
  - Italie
  - Pays-Bas
  - Russie
- Membres correspondants :
  - Royaume-Uni
  - Uruguay
- Ex-officio avec droit de vote :
  - VP de l'ICA Finance
  - Président/e de SPA
  - Président/e de FAN
  - Président/e de FIDA
  - Représentant/e des Branches
  - Représentant/e des Sections
- Ex-officio sans droit de vote :
  - Secrétaire général
  - Secrétaires généraux adjoints
- Secrétaire de séance

## FIDA

- Président/e
- Conseil d'administration

## Sections

- Enseignement de l'archivistique et la formation des archivistes
- Archives notariales
- Archives d'architecture
- Archives du monde du travail et des affaires
- Organisations internationales
- Archives des églises et des communautés confessionnelles
- Archives littéraires et artistiques
- Archives locales, municipales et territoriales
- Associations professionnelles
- Archives du sport
- Parlements et partis politiques
- Universités et des institutions de recherche

## Groupe d'experts/ de travail

- Groupe d'experts sur la description archivistique
- Les archives et les droits de l'homme
- Archives photographiques et audio-visuelles
- La propriété intellectuelle
- Archives numériques
- Les bâtiments et environnements d'archives
- Interventions internationales en cas de catastrophes
- Records management
- Groupe d'experts sur la sensibilisation
- Groupe d'experts sur l'évaluation
- Vols internationaux d'archives
- Les questions juridiques intéressant les archives et le *records management*

# Des nouvelles de la Commission de Programme



Réunion de PCOM, Paris avril 2014.

Beaucoup de choses se sont passées dernièrement à la Commission de Programme et le mieux est, pour les présenter, de rappeler les objectifs de PCOM, discutés et décidés lors de la réunion du printemps à Paris.

Ces derniers sont les suivants :

- ▶ Préparation des programmes de la Conférence annuelle et du Congrès quadriennal,
- ▶ Coordination des activités relatives au programme de toutes les branches du réseau de l'ICA,
- ▶ Supervision des Groupes d'experts et Groupes de travail,
- ▶ Implication des différentes branches dans la réalisation du programme,
- ▶ Liaison avec les sections sur leurs activités liées au programme,
- ▶ Publication et diffusion d'informations sur le programme professionnel et ses résultats.

La Conférence annuelle et le Congrès (qui a lieu tous les quatre ans) sont les points culminants et l'aboutissement de l'année de l'ICA. C'est l'occasion pour les organes directeurs de tenir leurs réunions et, plus important encore, pour l'ICA de pouvoir discuter des questions professionnelles les plus importantes. Alors que l'ICA se dirige vers un modèle d'autofinancement en ce qui concerne les conférences annuelles, la question du contenu des conférences devient plus

importante – il doit être pertinent, pratique et utile. Il va sans dire que l'ICA, en tant qu'organe international pour les associations et les professionnels des archives est dans une position unique pour rassembler des programmes de conférence qui fournissent expertise et discussion au plus haut niveau professionnel. Et bien sûr c'est également l'occasion pour les membres de rencontrer leurs collègues en personne et de créer des réseaux.

L'année dernière la conférence de Bruxelles, avec un programme centré sur les questions de records management, a attiré plus de 500 participants. La conférence de cette année est centrée sur les relations des archives et archivistes avec

les secteurs culturels et créatifs, et les inscriptions ont déjà bien commencé. La Commission de Programme prend une part active dans la sélection des thèmes du programme, ainsi que dans le développement de celui-ci. Le thème de 2013 sur le *records management* reflétait l'un des trois volets du programme de PCOM, la bonne gouvernance. Le thème de 2014 reflète les intérêts du choix d'archives locales et régionales pour la conférence, et a été approuvé avec enthousiasme par PCOM.

Le thème du programme 2015 n'a pas encore été décidé mais les membres de PCOM ont déjà discuté sur la question professionnelle essentielle qui devrait être au centre des débats via email et via l'espace de travail de PCOM. Le Congrès 2016 du Conseil International des Archives s'intitule « Archives, harmonie et amitié », titre proposé par le pays hôte et sur lequel PCOM a identifié les thèmes majeurs suscités. Pour toutes ces conférences, l'ICA joue un rôle majeur concernant le développement du programme. Le vice-président Programme, Henri Zuber, est président ou co-président et les membres du PCOM représentent un pourcentage considérable des membres du Comité de Programme. Ils contribuent au développement des thèmes et de l'appel à communications, ils révisent les propositions pour les évaluer les unes par rapport aux autres et sélectionner ainsi les conférenciers. La secrétaire générale adjointe Programme s'assure que les éléments PCOM tels que les résultats des projets sont inclus dans le programme final pour donner aux participants (membres de l'ICA) l'opportunité d'en savoir plus à propos du travail de PCOM et des propositions offertes par le programme professionnel de l'ICA.

PCOM a un rôle coordinateur en ce qui concerne les activités liées au programme de l'ICA. C'est stimulant, compte tenu de l'étendue géographique, culturelle, ainsi que des multiples compétences et spécialisations de l'ICA. La clef de cette coordination est une communication effective notamment via des rapports - et PCOM a commencé à mettre en place les mécanismes pour que cela soit réellement effectif, en incluant la recherche d'une planification à long terme du budget pour toutes les activités du programme professionnel. Mais ce n'est toutefois pas juste une question d'argent : PCOM s'assure

également que les initiatives d'une branche ou d'une section sont liées à des initiatives similaires ou des expertises venant des groupes d'experts et groupes de travail. PCOM a identifié les domaines d'expertise dont l'ICA a besoin pour se développer et de nouveaux groupes d'experts sont mis en place petit à petit.

Les Branches de l'ICA, quand elles fonctionnent bien, travaillent sur les questions du programme professionnel, comme les conférences régulières ou les projets pour référencer ou développer des produits et publications locaux. Les Sections sont encore plus soucieuses du réseau et de l'expertise professionnels. L'objectif de PCOM est de soutenir les Sections et les Branches dans leur activité liée au programme avec des conseils, des expertises et en établissant des connexions avec d'autres parties du réseau de l'ICA qui sont intéressées par les mêmes problématiques. A l'avenir, PCOM sera responsable non seulement d'un tel support moral mais aussi de tout le budget dépensé par l'ICA pour les activités professionnelles. Ainsi les ressources nécessairement limitées que l'ICA a de disponibles pour développer des projets, des outils et du contenu tels que des publications, des guides, des conférences, des séminaires, des normes ou du matériel de formation pour donner quelques exemples, pourront être plus effectivement administrées. Le budget pourra être utilisé stratégiquement pour tirer parti des ressources bénévoles qui sont l'une des plus grands forces de l'ICA, et se concentrer sur les priorités globales du programme d'archivage numérique, de conservation et de bonne gouvernance.

L'élément que la plupart des membres de l'ICA associent à PCOM ces dernières années est le financement de projet attribué selon un ensemble de critères visant à garantir que le réseau puisse créer et entretenir des contenus professionnels par et pour les membres. PCOM voudrait maintenant effectuer un changement dans le type de projets qui reçoivent un financement. Cette décision est en partie liée à la manière dont les projets sont conçus : ils devraient venir plus des organismes, branches, sections, groupes de travail et groupes d'experts de l'ICA, en réponse aux besoins évidents des adhérents ou aux lacunes identifiées par les organismes ou par PCOM.

Elle est également liée à la nature du projet, pour que PCOM puisse soutenir des projets qui seront plus susceptibles d'avoir un impact bénéfique sur les archives et le records management dans le monde. Ces dispositions ont pour corollaire l'obligation pour les organismes, ainsi que les membres des différentes sections ou pays, à travailler ensemble – et cela ne peut qu'améliorer la qualité du produit. Par exemple, au lieu de financer des projets de traduction pour rendre disponibles dans d'autres langues les résultats des projets financés par PCOM, le projet initial devrait inclure des membres de différentes cultures et parlant différentes langues pour ainsi pouvoir traduire le résultat dans au moins une autre langue.

Il va sans dire que PCOM a besoin de travailler très étroitement avec le conseil d'administration du FIDA. Les projets du FIDA utilisent souvent les produits PCOM, mais surtout les candidats aux financements de PCOM et du FIDA ne comprennent pas toujours le but de chacun de leurs mécanismes. Cette année, les appels à communications de FIDA et de PCOM ont été délibérément synchronisés pour permettre un « échange » de candidatures indûment orientées. Travailler avec les partenaires de l'ICA lorsque l'opportunité se présente fait également partie de la responsabilité de PCOM. Le récent projet de développement de modules pilotes pour le programme de conservation des documents numérique en est un exemple. Un autre exemple (ambitieux) serait d'identifier les priorités de PCOM sur lesquelles les partenaires de l'ICA pourraient également travailler à partir d'un projet spécifique.

Pour résumer, PCOM a mis l'accent sur les changements à faire par rapport à sa méthode de travail, pour s'assurer que le programme professionnel reste concentré sur des objectifs et des priorités identifiés et décidés, tout en étant constant, pérenne et cohérent. Ce n'est pas une mince affaire, mais comme l'un des membres de PCOM l'a souligné récemment, PCOM porte les espoirs et les ambitions de la diffusion du contenu professionnel de l'ICA.



**Margaret Crockett**  
Secrétaire générale  
adjointe de l'ICA,  
Programme  
[crockett@ica.org](mailto:crockett@ica.org)

# Le Groupe d'experts sur la description archivistique (EGAD)

L'ICA a nommé le Groupe d'experts sur la description archivistique (EGAD) fin 2012 et l'a chargé d'élaborer un modèle conceptuel pour la description archivistique qui réconcilie et intègre les quatre normes de description actuelles de l'ICA. Ce travail aura pour objectif principal l'élaboration d'un modèle conceptuel qui reflète un consensus professionnel international et qui positionne la communauté archivistique afin de lui permettre de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les technologies de communication courantes et émergentes, notamment des possibilités de travail collaboratif au sein et hors de la communauté archivistique.

Présidé par Daniel Pitti (Institute for Advanced Technologies, University of Charlottesville, États-Unis), l'EGAD se compose d'experts sur la description archivistique et les normes de description. Les membres ont été choisis parmi la communauté archivistique internationale pour l'expertise qu'ils ont montrée en matière de description archivistique.

Nous avons également posté sur le site Web de l'ICA une présentation détaillée de notre projet, comprenant les ressources qui peuvent être intéressantes et pertinentes (voir : [www.ica.org/13851/egad-resources/egad-resources.html](http://www.ica.org/13851/egad-resources/egad-resources.html)), mais cette présentation doit être considérée comme un document dynamique et évolutif. Nous avons l'intention d'ajouter à la liste les ressources utiles qui attireront notre attention. En outre, Daniel Pitti, Vitor da Fonseca, Gretchen Gueguen et Claire Sibille ont co-rédigé un article en anglais intitulé « Vers un modèle conceptuel international de description archivistique » qui a été traduit en portugais, espagnol, français et arabe. La version anglaise a paru dans *The American Archivist* (vol. 76, n° 2 automne/hiver 2013, 566-583), et elle est également disponible sur le site de l'ICA/EGAD.



Réunion d'EGAD Bruxelles.

## Réunions et méthodes de travail

ICA/PCOM fournit un financement modeste pour l'organisation des réunions en présentiel du groupe d'experts. La première réunion a eu lieu immédiatement avant la première conférence annuelle de l'ICA à Bruxelles, les 19-21 novembre 2013. Lors de cette réunion, le Groupe d'experts a examiné les principes fondamentaux de la description archivistique : Provenance, Respect des fonds, et Respect de l'ordre originel. Il est apparu clairement à partir de la discussion que, tandis que les archivistes sont généralement d'accord sur les principes, les différences culturelles et linguistiques représentent un défi pour parvenir à un consensus sur les définitions. Le Groupe d'experts a décidé, au lieu de réaffirmer les principes fondamentaux, de s'accorder sur le fait que ce qui distingue la description archivistique, c'est la description des documents dans leur contexte, et que cette description est guidée nécessairement par les principes fondamentaux.

Lors de la réunion de Bruxelles, il a été également décidé que le Groupe d'experts produirait deux livrables. Le premier livrable sera une ontologie de haut niveau qui situera la description archivistique dans le paysage plus vaste de la description du patrimoine culturel et qui fournira les moyens formels pour inter-relier la description archivistique avec la description du patrimoine culturel en relation avec les archives.

Le deuxième livrable sera le modèle conceptuel d'archives, le modèle qui traite de la façon dont les documents d'archives devraient être décrits. Le premier livrable sera exprimé formellement dans le Langage d'ontologie Web standardisé du W3C (OWL), tandis que le second sera un document intégrant les définitions et descriptions textuelles de la structure et des composants de base de la description archivistique, ainsi que des diagrammes pour aider à la compréhension. Un défi majeur sera de faciliter la mise en relation des quatre normes actuelles de l'ICA avec le modèle conceptuel pour permettre à la communauté de faire la transition vers une reformulation des normes de description archivistique. Lors de la réunion, quatre équipes ont été formées : Principes et terminologie ; Ontologie ; Modèle conceptuel ; Secrétariat. Les quatre équipes ont continué le travail via une liste de diffusion et des téléconférences.

La prochaine réunion en présentiel aura lieu à Gérone, en Espagne, en octobre 2014, immédiatement après la conférence annuelle. Un rapport préliminaire du groupe d'experts sera présenté à la conférence.



Claire Sibille-de Grimouard  
[claire.sibille@culture.gouv.fr](mailto:claire.sibille@culture.gouv.fr)

# Formation et lancement du Groupe d'experts sur les Archives numériques (DREG)



Computer History Museum, David Glover.

**Le Groupe d'experts sur les Archives numériques vient juste d'être lancé. La première réunion en présentiel aura lieu lors de la Conférence annuelle de l'ICA à Gérone pour les membres qui pourront y assister. Le groupe est composé d'experts qui sont actuellement affiliés à des organisations situées en Allemagne, en Argentine, en Chine, en Corée, en Espagne, en Estonie, aux États-Unis, en Italie, au Kenya, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse. La liste complète des membres sera disponible dès que les informations relatives aux membres seront mises au point.**

Lors de la Conférence annuelle en octobre, les membres du Groupe d'experts sur les Archives numériques participeront à une discussion sur le développement et le potentiel de l'utilisation de deux modules développés par l'ICA et l'International Records Management Trust (IRMT) pour l'UNESCO concernant la préservation numérique dans un environnement

disposant de faibles ressources : un programme de formation clé. Les deux modules s'intitulent : « Comprendre les initiatives de préservation des documents numériques » et « Gérer les métadonnées pour protéger l'intégrité des documents numériques ». Un ou plusieurs membres du Groupe d'experts sur les Archives numériques présentera également un atelier de deux heures en utilisant le module d'initiatives pour la conservation des documents numériques. James Lowry de l'IRMT co-présentera le panel ainsi que l'atelier.

Identifier les membres était la priorité numéro un pour le Groupe d'experts sur les Archives numériques. La prochaine priorité est de développer et partager les termes de référence pour le groupe et ce processus est en cours.

Finaliser les termes de référence sera l'une des priorités de la première réunion en présentiel du groupe en septembre. Chaque membre aura l'opportunité d'apporter sa contribution à la définition concernant la portée et l'objectif du groupe, avant que les termes ne soient finalisés et que les résultats ne soient partagés avec les membres de l'ICA. Tandis que le groupe d'experts

se développera, sa portée évoluera et tout changement sera partagé.

Plusieurs sujets qui seront traités par le groupe sont déjà connus. Sont inclus le développement de recommandations et la recherche d'options pour la formation et le matériel éducatif concernant les archives numériques ; la participation active au développement et à l'étude des normes et pratiques appropriées ; et la réponse aux questions et préoccupations des membres de l'ICA. Le Groupe d'experts sur les Archives numériques (DREG) sera coordonné avec d'autres groupes de l'ICA qui ont des intérêts communs dont notamment les métadonnées, les exigences, les questions juridiques et autres questions connexes.

DREG est tout juste en train de démarrer et a hâte de répondre aux questions et suggestions que les membres de l'ICA pourront avoir en ce qui concerne la question des archives numériques.



**Nancy Y. McGovern**  
Présidente du Groupe  
d'experts en Archives  
numériques  
[nancymcg@mit.edu](mailto:nancymcg@mit.edu)

# « Que la lumière soit » : la série de petits Guides de l'ICA-PAAG

« Let There Be More Light », « Que la lumière soit ». Ce n'est pas la reprise de l'une des chansons populaires des Pink Floyd mais bien une nouvelle ressource pour les archivistes du monde entier qui ont des responsabilités dans le domaine audiovisuel. Le projet de la série de petits Guides de l'ICA-PAAG a pour but la création de guides en archivistique offrant une approche générale sur différents sujets, portant sur les documents photographiques et audiovisuels. Tout ceci sonne bien, mais commençons d'abord par le début en expliquant pourquoi l'ICA publie ces guides.

Les mots et les images ne sont pas produits dans des contextes séparés, c'est un fait. À chaque période de notre histoire, des archives textuelles, graphiques, photographiques et audiovisuelles sont produites, parfois par les mêmes personnes. Par conséquent, les archives conservent simultanément toute

cette variété de documents, dans de multiples formats et à différents niveaux d'organisation, de conservation et d'accès. Pleinement conscient de cette réalité, l'ICA a décidé de créer un Groupe de travail qui a pour missions l'établissement de lignes directrices générales pour entreprendre des actions sur les collections audiovisuelles et photographiques, l'offre d'outils de travail à destination des archivistes pour les aider dans l'exercice de leur fonction, la promotion des activités et des ressources éducatives, et la création d'un espace virtuel pour la communication interprofessionnelle et la diffusion de ressources.

Avec neuf archivistes spécialisés dans le domaine de la photographie et de l'audiovisuel, le Groupe de travail sur les Archives photographiques et audiovisuelles (PAAG) a commencé son activité en 2010, année pendant laquelle un site spécifique a été créé sur le site internet de l'ICA : [www.ica.org/5075/au-sujet-du-groupe-des-archives-photographiques-et-audiovisuelles/au-sujet-des-archives-photographiques-et-audiovisuelles.html](http://www.ica.org/5075/au-sujet-du-groupe-des-archives-photographiques-et-audiovisuelles/au-sujet-des-archives-photographiques-et-audiovisuelles.html)

Pendant quatre ans nous avons travaillé à la création de nouvelles ressources pour le site internet. Nous avons créé une page de téléchargement pour les publications et les articles qui peuvent intéresser les archivistes en charge de collections photographiques et vidéo. Ce sont des documents qui se trouvent difficilement ailleurs. Nous avons également fait une sélection bibliographique basique et une sélection de liens internet. Et nous avons créé une chronologie des médias photographiques et audiovisuels. C'est un double produit : premièrement, un poster sur lequel il est possible de voir simultanément la chronologie des événements les plus remarquables de l'évolution de la photographie, du film, de la télévision, de la vidéo et du son ; deuxièmement une ressource électronique disponible via le site internet avec les informations contenues dans le poster mais étoffées avec plus de textes et d'images (incluant également une chronologie du film amateur). Le poster et le site internet sont disponibles dans quatre langues : anglais, français, catalan et espagnol. La chronologie a été

## Groupe de travail sur les droits de l'Homme



Avez-vous déjà pensé à ce que vous feriez si la méthode d'évaluation d'un collègue ne prenait pas en compte l'utilisation possible des documents pour la protection des droits de l'Homme – et que cela menait à la destruction des documents en question ? Avez-vous déjà rencontré des documents qui ne contiennent peut-être pas de « preuves tangibles » mais qui – métaphoriquement – tirent quelques balles et vous vous êtes alors demandé si vous deviez en parler à quelqu'un ? Vous sentez-vous concerné par le fait que des organisations extérieures viennent dans votre pays numériser des documents et partent avec les copies numériques pour les utiliser sans aucun contrôle sur l'accès qui y sera donné ?

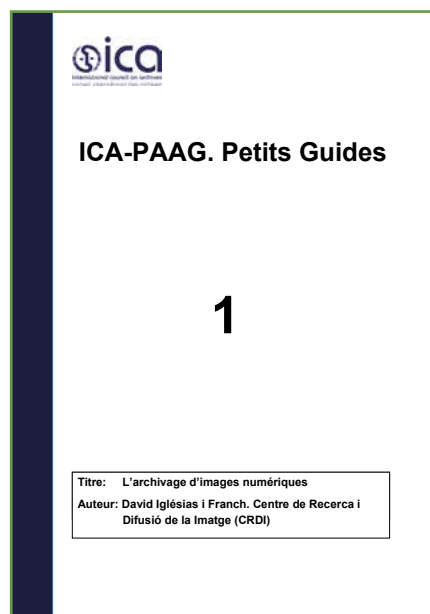
Les membres du groupe de travail de l'ICA sur les droits de l'Homme se sont également posé ces questions. Le groupe de travail a actuellement deux projets en cours. L'un est la version préliminaire des *Principes de base relatifs au rôle des archivistes pour la défense des droits de l'Homme*, qui est actuellement ouverte aux commentaires sur le site internet de l'ICA. Le groupe de travail les voit comme une « déclaration de responsabilité », exposant les questions et les préoccupations liées aux droits de l'Homme que peuvent rencontrer les archivistes durant leur carrière. L'idée de cette déclaration vient des *Principes de base relatifs au rôle du barreau* que les Nations unies ont développés il y a 25 ans. Avec les encouragements de la Section des associations professionnelles de l'ICA (SPA), le Groupe de travail (Giulia Barrera d'Italie, Sigrid McCausland d'Australie et Trudy Huskamp



diffusée à l'occasion de la Journée internationale du Patrimoine audiovisuel le 27 octobre 2011 : [www.girona.cat/web/sgdap/cat/CRDI\\_Cronologies/frances/](http://www.girona.cat/web/sgdap/cat/CRDI_Cronologies/frances/)

Toutefois, la principale activité du Groupe se concentre sur les différents projets sur lesquels nous travaillons depuis 2010 : le Kit de Survie, l'Étude de cas, et la série de petits Guides [www.ica.org/6897/activits-et-projets/kit-de-survie.html](http://www.ica.org/6897/activits-et-projets/kit-de-survie.html).

Le Kit de survie a été le projet pilote qui, en conformité avec la mission et les objectifs énoncés, a orienté les travaux du PAAG. Il a pour but de fournir des ressources



de base pour tous les archivistes qui font face au défi du traitement et de l'organisation de matériels photographiques et audiovisuels. Donc face à la question « que dois-je savoir pour effectuer l'opération archivistique appropriée sur des documents photographiques ou audiovisuels ? », les archivistes seront capables de trouver une série de ressources qui faciliteront amplement leur travail.

Le deuxième projet était l'étude de cas. Le but était de fournir des exemples réels issus de centres spécialisés en photographie et en audiovisuel qui pouvaient être utiles pour la communauté archivistique. Donc à la question « quelles sont les expériences de mes collègues concernant la description, la conservation, ou la numérisation de ces documents spécifiques aux problèmes particuliers ? » les archivistes pourront trouver des réponses avec ces études de cas.

Dernier point mais non des moindres, ce dont nous parlions au début : le projet de série de petits Guides de l'ICA-PAAG, financé dans le cadre du programme PCOM. Jusqu'à ce jour, trois guides ont déjà été publiés sur notre site Internet. Ils ont été traduits dans quatre langues : catalan, espagnol, anglais et français. Les guides sont : guide 1, *Les archives photos numériques*, par David Iglesias ; guide 2, *Les archives vidéo numériques*, par Pau Saavedra ; guide 3, *La gestion*

*d'un dépôt d'archives photographiques*, par Josep Pérez.

Nous avons besoin de plus d'implication de la part de nos collègues pour pouvoir ajouter plus de contenus à notre site Internet, pour augmenter le nombre existant de propositions et pour développer de nouveaux projets pour les archivistes professionnels. Notre dernier objectif est de créer un réseau professionnel avec des personnes issues des domaines photographique et audiovisuel. Les gens sont prêts à partager leurs connaissances, leurs doutes et leurs expériences avec les archivistes du monde entier mais, avant tout, les archivistes ont besoin de croire en ce groupe et en ses projets. Comme le disent les paroles : « Maintenant, maintenant, le moment est venu, le temps / Le temps d'être, être, être au courant ».



**Joan Boadas i Raset**

Président de PAAG

[jboadas@ajgirona.cat](mailto:jboadas@ajgirona.cat)



**David Iglésias Franch**

Coordinateur de PAAG

[diglesias@ajgirona.cat](mailto:diglesias@ajgirona.cat)

Peterson des États-Unis) ont écrit le projet, qui a été traduit en français par Perrine Canavaggio. Une fois le texte révisé par la SPA, le Comité exécutif de l'ICA a accepté de le publier pour que le public puisse le commenter. Une session ouverte sur le projet sera organisée lors de la réunion annuelle à Gérone.

Un second document est encore en cours d'élaboration. Il s'agit d'un modèle d'accord de licence internationale pour, selon les termes du projet, « promouvoir l'équité dans les projets de copies internationales et équilibrer le droit de contrôler le patrimoine culturel avec le droit de savoir. » La question compliquée de faire des copies dans un pays et de les emporter dans un autre pour les utiliser, impliquant à la fois des problèmes archivistiques et juridiques, sera discutée lors de la réunion du groupe de travail à Gérone. Michael Hoyle de Nouvelle-Zélande et Graham

Dominy d'Afrique du Sud sont en train d'élaborer le document.

La production des *News* reflète la conviction du groupe de travail que l'exposition des problèmes contribue de façon significative à la promotion et la protection des droits de l'Homme. Les membres du groupe de travail envoient des suggestions pour inclusion dans les *News* à la Présidente, qui compile les informations. Chaque numéro des *News* commence par un bref essai. Les trois premières années, chaque essai présentait un article de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* ; quand tous ces articles ont été traités, les essais ont alors regroupé chacun des éléments des *Principes relatifs à l'accès aux archives* (adoptés lors de la réunion annuelle de l'ICA en 2012). Depuis juillet 2013, chaque numéro commence par un essai sur un sujet qui fait partie des nouvelles mensuelles. Les *News* sont traduites en français par Cristina

Bianchi et en espagnol par Roman Lescano, ce qui représente un travail important pour tous deux.

Le groupe de travail se réunira lors de la conférence annuelle à Gérone à 9h du matin le dimanche 12 octobre. C'est une réunion ouverte, et toutes les personnes intéressées sont encouragées à se joindre à nous. Lors du Congrès de Séoul en 2016, le groupe de travail espère avoir terminé la « déclaration de responsabilité » ainsi que le modèle d'accord sur la copie. Il sera alors temps d'adopter un nouveau programme de quatre ans : prévoyez de participer à la discussion et au choix du sujet !



**Trudy Huskamp Peterson**

Présidente du Groupe de travail sur les droits de l'Homme (HRWG)  
[archivesthp@aol.com](mailto:archivesthp@aol.com)

# Le Conseil international des Archives et le Comité permanent du droit d'auteur et droits connexes



Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR).

## Qu'est-ce que le Comité permanent du droit d'auteur et droits connexes ?

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est l'organisme des Nations unies responsable des traités et conventions internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur. Son Comité permanent du droit d'auteur et droits connexes (SCCR) conseille l'Assemblée générale de l'OMPI sur les questions et les travaux de recherches relatifs au droit d'auteur, et élabore de nouveaux instruments internationaux.

Les représentants des 187 États membres de l'OMPI et les représentants d'Organisations non gouvernementales (ONG) intéressés par les questions étudiées par

le Comité peuvent assister au SCCR. Les ONG peuvent prendre la parole si elles y ont été invitées par le président.

Une fois que le SCCR a accepté un texte pour un projet de traité, il demande à l'Assemblée générale de faire une conférence diplomatique. À d'autres occasions il préconise d'autres formes d'actions comme l'élaboration de programmes pour aider les états membres à améliorer leur protection relative aux droits sur la propriété intellectuelle.

## Les exceptions et les limites du droit d'auteur

Les droits sur la propriété intellectuelle sont créés par la législation de chaque pays en accord avec les exigences minimum instaurées dans les traités

internationaux, notamment la Convention de Berne. Les propriétaires des droits d'auteurs ont un droit exclusif sur les autorisations de copie, publication et traduction de leurs œuvres. Ces droits d'auteur sont valables pour le propriétaire pendant la durée déterminée par la loi du pays concerné.

En retour de l'octroi des droits exclusifs, la société espère quelques avantages pour ses citoyens. Ces avantages sont issus des exceptions et des limites aux droits exclusifs, permettant aux citoyens d'utiliser les œuvres protégées par le droit d'auteur pour des activités telles que la recherche, l'enseignement et l'enrichissement culturel. La Convention de Berne en dit toutefois peu sur les exceptions et les limites, et les législations nationales ne fonctionnent que dans le pays



d'origine : elles ne peuvent autoriser les transactions hors-frontières.

En 2007, le SCCR a demandé des rapports sur la nature des limites et des exceptions des lois relatives au droit d'auteur dans les États membres. Un rapport sur les bibliothèques et les services d'archives a été produit par le professeur Kenneth Crews de l'université de Columbia, aux États-Unis, et a été présenté au Comité en novembre 2008.

Depuis 2008, le SCCR a convenu d'un programme de travail dans trois domaines de limites et d'exceptions : déficience visuelle, bibliothèques et archives, institutions d'éducation et de recherche et personnes avec d'autres handicaps. En 2013, l'OMPI a signé le Traité de Marrakech sur les exceptions et les limites en faveur des déficients visuels.

## Exceptions et limites pour les bibliothèques et services d'archives

Les progrès en direction du Traité de Marrakech ont été douloureusement longs, mais il y avait une raison éthique à cela. Face à l'opposition déterminée des pays développés et des ONG détenteurs de droits, il s'est avéré difficile de faire des progrès pour un traité en faveur des bibliothèques et des services d'archives. L'ICA s'est beaucoup appuyé sur le travail de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA). En effet sans l'IFLA il aurait été peu probable que le projet de traité ait pu avancer. Des représentants d'ONG de bibliothèques d'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud, d'Australie, et des archivistes d'Angleterre (représentant l'ICA), d'Écosse et des États-Unis ont assisté aux dernières réunions du SCCR. Le travail de ce groupe est coordonné par

l'IFLA. Nous organisons des réunions avec les États membres et réalisons des interventions durant les séances plénières du Comité, et l'IFLA a organisé des présentations informelles, auxquelles ont assisté les représentants des États membres et des ONG, sur l'importance de l'accès aux documents sur le patrimoine culturel dans les bibliothèques et services d'archives, et les obstacles créés par le droit d'auteur. Le propre texte de l'IFLA a été utilisé par quelques États membres pour préparer les projets d'articles du traité, et les États-Unis ont présenté un document contenant les objectifs et les principes qui devraient selon eux être utilisés dans l'élaboration de la législation nationale. Ces derniers ont été assemblés dans un « document de travail ».

Lors de la 27<sup>e</sup> réunion du SCCR, ce document a longuement été discuté mais la discussion s'est soldée par un échec, sans conclusion, parce que les États membres développés, menés par l'UE, étaient fermement opposés à travailler sur un document juridiquement contraignant. Ils préféreraient plutôt simplement encourager les États membres individuels à élaborer leurs propres lois nationales sur les exceptions et les limites, même si l'UE a reconnu la nécessité d'une législation relative au droit d'auteur plus transfrontalière au sein de son propre territoire. D'un autre côté, les pays en voie de développement ont répété à quel point un traité serait essentiel. En réponse à l'intransigeance des pays développés sur les exceptions et les limites, les pays en voie de développement ont refusé de conclure le traité sur la radiodiffusion, qui est la priorité des pays développés. Pour éviter une nouvelle impasse, le 28<sup>e</sup> SCCR a juste examiné les objectifs et les principes, qui ne sont pas du tout destinés à former les bases d'un traité. Le résultat a toutefois

été le même : le Comité n'a pu conclure ni le traité sur la radiodiffusion ni le traité sur les limites et exceptions et n'a donc validé aucune recommandation lors de l'Assemblée générale.

## Conclusions

La communauté d'archivistes et de bibliothécaires qui a assisté au SCCR a toujours pris soin de préciser qu'il n'y a aucun élément commercial dans les activités qu'elle souhaite voir figurer dans le traité. En effet, selon le « test en trois étapes » de la Convention de Berne, une exception ou une limite ne doit pas entrer en compétition avec le propriétaire des droits ou nuire à ses intérêts commerciaux. Les pays encore en voie de développement reconnaissent que sans accord international, la transmission transfrontalière des copies est impossible, et qu'à l'ère du numérique l'incapacité à mettre le matériel à disposition des utilisateurs par voie électronique partout dans le monde est un handicap majeur pour les bibliothèques et les services d'archives. Les pays développés refusent de l'accepter, et insistent sur le fait qu'il n'est rien demandé de plus qu'une législation nationale et une coopération intergouvernementale.

En raison de cette polarisation des opinions, le Comité n'a pas pu faire de recommandations à l'Assemblée générale et a donc échoué dans l'accomplissement de son mandat. L'Assemblée générale va devoir décider de la marche à suivre en septembre.



**Tim Padfield**  
tim.padfield@cantab.net

# Entretien avec David Fricker, directeur général des Archives nationales d'Australie et président élu de l'ICA



## Quels sont pour vous les plus grands défis des archives et de la profession d'archiviste ?

Notre plus grand défi est aussi notre plus grande opportunité – et cela peut se résumer au « numérique ».

Grâce à la technologie numérique nous vivons dans une ère d'« abondance de l'information ». Avec l'entrée des gouvernements, des entreprises et des activités sociales dans l'arène numérique nous assistons aujourd'hui à une prolifération de photos, documents et enregistrements audiovisuels détenus dans divers systèmes de messagerie, périphériques portables et bases de données. Et l'information est partout – dans les mains des gouvernements, au sein des institutions et des fournisseurs de services basés sur le nuage commercial (*cloud*).

Ce sont des innovations formidables qui présentent de nombreuses opportunités excitantes, mais cela implique également que l'archiviste de l'ère numérique doit trouver de nouvelles manières de

travailler. Nous devons repenser notre approche quant à l'évaluation de cette information, en termes de valeur et d'immense potentiel de réutilisation. Nous devons composer avec l'obsolescence technologique et nous assurer que nous pouvons conserver cette information et la rendre accessible sur le long-terme, gardant les documents prêts pour un monde futur qu'il nous est quasiment impossible d'imaginer.

La vraie question pour moi est comment pouvons-nous défendre les valeurs et les principes archivistiques de cette évolution très rapide du contexte social et commercial générée par la révolution technique ?

## Comment pensez-vous que l'ICA puisse aider à relever ces défis ?

L'ICA a la possibilité d'être un facteur de motivation puissant et très influent pour le changement. À travers un réseau de branches, de sections, et de groupes d'experts nous pouvons travailler

ensemble pour développer des stratégies et des politiques qui nous permettront d'avancer, et grâce à cette solidarité nous pourrions aider les archivistes qui ont moins de ressources et qui ont parfois moins de possibilités pour s'adapter aux changements à venir.

Il est également important pour l'ICA de rejoindre et former des partenariats avec d'autres organisations et secteurs industriels pertinents ayant la même vision, comme par exemple l'industrie des TIC et les gouvernements, pour s'assurer que les exigences archivistiques soient intégrées dans la législation, la politique gouvernementale et les produits issus de la technologie de l'information.

## Comment décririez-vous votre rôle de président de l'ICA ?

L'ICA est une association riche et diversifiée, qui comprend environ 1 400 membres venus de 199 pays et territoires ; c'est une mine de connaissances, de talents et d'expériences. Mon rôle en tant que président est d'exploiter ces ressources extraordinaires pour réaliser des objectifs stratégiques bien définis qui seront bénéfiques pour tous nos membres et pour la communauté au sens large. En tant que président je prends aussi très au sérieux la collaboration extérieure à la communauté archivistique, afin de former des partenariats et tisser des liens qui nous permettront de renforcer notre influence et participer plus amplement à l'amélioration de la gouvernance administrative et à la richesse de notre patrimoine culturel, pour tous les peuples et toutes les nations.

## Quelle est votre vision de l'ICA pour les quatre prochaines années ?

Mon prédécesseur, Martin Berendse, a, avec le soutien du comité exécutif, déjà beaucoup apporté et quitte un ICA fort et

sain. Je voudrais que mon mandat en tant que président s'appuie sur ces fondations solides.

Pour les quatre prochaines années, j'aimerais consolider les branches, parce que c'est grâce à notre réseau de branches que nos membres gagnent en intelligence professionnelle, construisent des réseaux professionnels et participent au développement continu et à la croissance de la communauté de l'ICA. J'aimerais aussi dynamiser le FAN afin de développer des réponses stratégiques aux problèmes les plus urgents relatifs aux archives et afin d'exploiter les forces combinées des Archivistes nationaux dans les domaines du plaidoyer mondial et des partenariats productifs.

J'aimerais continuer l'excellent travail qui a été fait sur la construction de la « marque » ICA comme emblème d'excellence, et tirer parti de cette marque en générant des revenus grâce à des partenariats commerciaux éthiques et bien régis.

Pour finir, je voudrais que l'ICA continue de veiller au respect des normes les plus exigeantes relatives à la bonne gouvernance, normes qui reflètent les valeurs et l'éthique de notre profession ; m'assurer que les ressources de l'ICA soient effectivement utilisées pour le bénéfice des membres ; et au fil du temps arriver à augmenter la valeur de la marque ICA.

### **Quels sont pour vous les points forts de l'ICA ?**

Réponse très facile, les gens ! L'ICA possède une communauté de membres unique et impressionnante.

La force combinée de ses membres donne à l'ICA un capital intellectuel qui, je le pense, est inégalé par n'importe quelle autre entité. Si nous pouvons faire marcher notre réseau de membres et si nous pouvons obtenir la participation de chacun d'eux alors il n'y aura aucun problème qui ne pourra être résolu ni aucune solution qui ne pourra être mise en œuvre.

C'est pourquoi il est si important pour nous de nous assurer que chaque branche soit pleinement active et engagée, et qu'au sein de la communauté nous nous tendions tous la main, pour être sûrs de partager nos ressources intellectuelles afin de renforcer nos capacités et d'améliorer la représentation des archives et du records management à travers le monde.

### **Quelles améliorations aimeriez-vous apporter ?**

Nous devons exploiter plus efficacement la technologie et nous pourrions continuer à améliorer notre utilisation de la technologie sur Internet pour nous connecter et partager idées et ressources.

Bien sûr, je comprends tout à fait que l'accès à la technologie Internet ne soit pas égal dans toutes les régions du monde. Nous devons être créatifs, novateurs et flexibles pour trouver des solutions afin de faire en sorte que ce que l'on appelle « fracture numérique » n'isole aucun de nos membres.

Comme je le mentionnais plus tôt, je pense fermement que les partenariats seront très importants pour la réalisation de nos objectifs. Les partenariats efficaces ont des effets multiplicateurs : grâce au partage des connaissances et des savoirs ils peuvent augmenter les aptitudes et les expertises de l'ICA et, vers l'extérieur, ils étendent l'influence et la crédibilité de l'ICA ainsi que les valeurs que nous défendons.

### **Qu'est-ce que l'Australie en particulier et la région Pacifique en général ont à apporter au programme international sur les archives et les documents ?**

Les Australiens sont des précurseurs dans les domaines des politiques de l'information et de la technologie. Au niveau étatique et fédéral nous avons toujours été engagés tôt sur les thématiques importantes de la politique de l'information, comme la liberté d'information, la protection de la vie privée et l'accès aux archives.

L'Australie est une nation commerçante et nous savons que le succès ne vient qu'avec la collaboration internationale. Nous sommes fiers du patrimoine culturel de nos peuples indigènes et nous louons également la société multiculturelle qui s'est développée à travers l'histoire de l'immigration.

Cette histoire nous donne accès à un large éventail de langues, de sensibilités culturelles et à une perspective internationale. La diversité des influences en Australie crée un environnement culturel innovant, dynamique et tourné vers l'extérieur, et je pense que c'est un réel atout que nous apportons à la communauté archivistique internationale.

Pour parler de la région Pacifique en général, PARBICA est une branche très active de l'ICA et un très bon

exemple de la manière dont les branches peuvent soutenir et donner du pouvoir à tous les membres au sein d'une région. Leur développement de la boîte à outils « bonne gouvernance » a joué un rôle essentiel pour aider les archivistes et les records managers à améliorer la gestion de leurs archives au sein de leurs administrations et dans des environnements à faibles ressources.

### **Pensez-vous que votre expérience antérieure avec l'Australian Security Intelligence Organisation apportera quelque chose à votre rôle en tant que président de l'ICA ?**

Travailler dans la communauté du renseignement m'a appris beaucoup de choses sur la relation entre l'information et le pouvoir. Que ce soit la sécurité nationale, la santé publique ou la gestion d'une entreprise toute organisation va maximiser ses chances de succès si elle peut accéder à l'information dont elle a besoin, quand elle en a besoin et dans le format requis. Les informations donnent du pouvoir aux individus, entreprises et nations, aussi sûrement que la désinformation les affaiblit.

J'aimerais voir l'ICA devenir une part essentielle des discussions et débats internationaux relatifs aux archives et aux politiques de l'information – nous avons beaucoup à apporter aux questions importantes et contemporaines telles que la protection de la vie privée, la protection des données, les *big data*, la transparence du gouvernement et l'éthique de l'information. Grâce à nos connaissances approfondies et à l'étendue de notre expérience nous avons beaucoup à offrir, et nous avons également l'obligation de prendre la parole.

Mon parcours professionnel a été très diversifié, j'ai occupé des postes hauts placés au sein du secteur public, du secteur privé, j'ai géré ma propre entreprise... aussi varié que cela puisse paraître, le fil conducteur qui relie chaque chapitre de mon *curriculum vitae* est mon engagement envers la gestion des documents et de l'information et son potentiel pour améliorer chaque aspect de notre société. Cet engagement m'a conduit à reconnaître l'importance de l'ICA - et c'est cet engagement durable que je vais apporter au rôle de président.

# Réélection des vice-présidents chargés des Finances et du Programme



**Andreas Kellerhals**, dont le mandat de vice-président chargé des Finances vient juste d'être renouvelé pour quatre ans supplémentaires, est le directeur des Archives fédérales suisses à Berne depuis 2004. Il a connu une longue et brillante

carrière dans le monde des archives et du milieu universitaire et a été élu à son premier mandat de vice-président chargé des Finances de l'ICA à Oslo en septembre 2010.

Andreas Kellerhals a étudié l'histoire moderne, l'histoire de l'architecture et le droit constitutionnel à l'université de Berne, d'où il est sorti diplômé en 1985. Après ses études, il a continué à travailler à l'Institut historique de l'université de Berne pendant six ans comme assistant scientifique. Entre 1991 et 1995 il a été assistant à la Direction des Archives fédérales suisses, avant de devenir directeur adjoint en 1995, un rôle qu'il a tenu conjointement pendant cinq ans.

Andreas a occupé un certain nombre de postes internationaux. Pour l'ICA, en plus d'être actuellement vice-président chargé des Finances, il a été membre de la Commission de Programme de 2004 à 2010 et responsable de

2004 à 2008 du domaine prioritaire « Défense et Promotion », et membre de la Branche régionale européenne (EURBICA). Andreas a également été président du comité d'organisation de la 8<sup>e</sup> Conférence européenne sur l'archivage numérique (ECA 2010), membre de l'Association pour la promotion des études archivistiques (VFA) et membre du Comité directeur du PIAF (Portail international archivistique francophone) de 2004 à 2009.

Dans le domaine universitaire, il a géré deux projets de recherche nationaux, « Analytische Datenbank zur schweizerischen Aussenpolitik », dans le cadre du PNR 42 (politique étrangère suisse) et « Südafrika im Spiegel der Schweizer Botschaft – Die politische Berichterstattung der Schweizer Botschaft in Südafrika 1952-1990 », dans le cadre du PNR 42 + (les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud).



**Henri Zuber** a été élu vice-président au Programme pour un second mandat quadriennal. Diplômé de l'École des

Chartes, l'implication d'Henri au sein de l'ICA date du début de sa carrière en participant très activement à l'organisation du Congrès de 1988 à Paris tout en étant conservateur à la Direction des Archives de France. Il a été actif au sein de l'Association des archivistes français (AAF) pendant plus de 30 ans, et c'est à travers cette responsabilité qu'il est devenu plus engagé auprès de l'ICA, alors qu'il venait représenter l'AAF au comité d'organisation de la Section des associations professionnelles (SPA) en 2001.

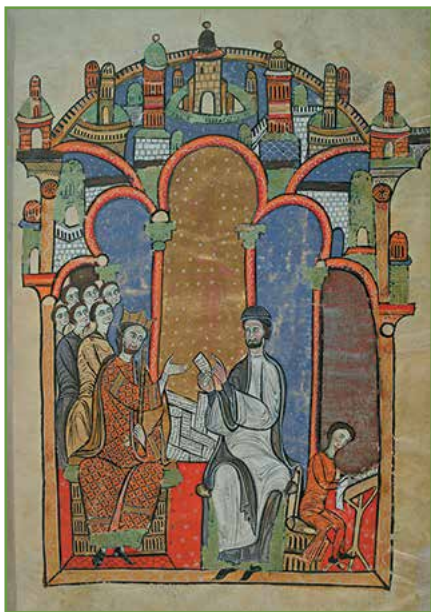
Henri Zuber est devenu conservateur à la Direction des Archives de France en 1984 avant de prendre un poste au ministère des Affaires étrangères en 1987. Il a ensuite mis en place le service des archives à la Régie autonome des transports parisiens (RATP), qu'il a dirigé

de 1990 à 1997 et de 2000 à 2004. Entre 1997 et 2000 il a été responsable au Centre d'accueil et de recherches des Archives nationales à Paris (CARAN).

Plus récemment, Henri était à la tête des archives du ministère de la Justice (2004 à 2006) et a dirigé ces huit dernières années le Service des archives et de la documentation de la SNCF, la compagnie de chemins de fer française qui dépend de l'état. En 2014 il a quitté la SNCF pour travailler au ministère de la Défense où il fera partie de l'équipe de direction en tant qu'assistant du chef de service des archives.

Concernant son travail au sein de l'ICA, il a été président de SPA et vice-président aux Associations, de 2009 à 2012, puis il est devenu vice-président au Programme en 2012.

# La Journée internationale des Archives 2014 avec la section des archives locales, municipales et territoriales



Liber Feudorum Maior,  
Archivo de la Corona de Aragón, Espagne.



Activité des archives de la famille,  
archives municipales de Ji'an, Chine.



Affiche, Archives nationales de Suriname.

La section des archives locales, municipales et territoriales (SLMT) avait décidé lors de sa réunion du comité directeur en 2011, à Shanghai, qu'il serait bien de promouvoir la Journée internationale des Archives parmi les membres en organisant une activité commune. Trouver la bonne formule a pris un peu de temps, mais en janvier 2014 il a été convenu de développer un site Internet spécial et de demander à tous les membres de participer en postant une photo accompagnée d'une courte description pour montrer l'importance de leurs archives.

L'idée initiale était d'en faire une compétition, et de choisir l'image la plus intéressante, mais elle a été vite abandonnée car chaque image est unique en elle-même au vu de l'archive qu'elle représente.

SLMT a commencé par envoyer une invitation à tous ses membres, puis a étendu cette invitation en demandant à la section des associations professionnelles (SPA) d'envoyer des invitations

à ses membres individuels. Nous avons tout d'abord eu peu de réactions, mais tandis que la Journée internationale des Archives approchait nous avons commencé à recevoir des contributions du monde entier : de la Patagonie à la Mongolie, de l'Angola au Japon, et de tous les pays entre-deux. Nous avons continué à recevoir des contributions quelques semaines après, dont quarante-cinq images provenant de la Chine, illustrant la manière dont la Journée internationale des Archives y avait été célébrée.

Le résultat de l'initiative de la SLMT est un très beau panorama des trésors conservés dans les archives du monde entier et des illustrations des multiples célébrations de cette Journée internationale des Archives à travers le monde. Au total nous avons reçu quatre cent vingt-sept contributions, que vous pouvez consulter sur le site Internet [www.internationalarchivesday.org](http://www.internationalarchivesday.org).

L'idée initiale était, pour les services d'archives, d'envoyer leur contribution dans leur langue maternelle, pour faire valoir le caractère international du site. Mais cela n'a pas très bien marché : la plupart des archivistes ont envoyé leurs messages en anglais, en français et en

espagnol. Nous avons toutefois reçu des méls en hébreu, en japonais, en chinois et en portugais. Dans certains cas cela a posé problème car les méls n'étaient pas reconnus et étaient bloqués par le pare-feu – mais un appel au département informatique et tout était arrangé. La taille de certaines images posait parfois quelques problèmes : notre boîte mél ne peut pas recevoir plus de 15 Mo, et certaines images faisaient 40 Mo. Nous avons donc dû contourner le problème en demandant le renvoi de l'image dans un fichier zip ou via Wetransfer. C'est pourquoi l'an prochain nous demanderons uniquement des images en format jpeg d'une hauteur maximale de 800 pixels. De cette manière la collection d'images restera gérable. Nous allons sans aucun doute garder le site ouvert, et les services d'archives peuvent continuer à nous envoyer leurs images à cette adresse : [m.langelaar@rotterdam.nl](mailto:m.langelaar@rotterdam.nl)



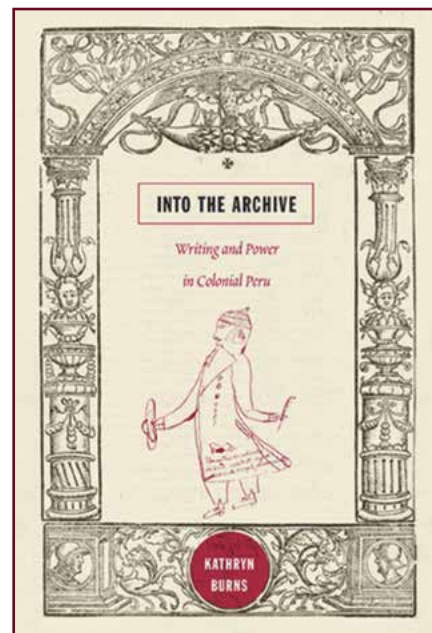
**Mies Langelaar**  
Membre exécutif SLMT  
[m.langelaar@rotterdam.nl](mailto:m.langelaar@rotterdam.nl)

# Revue de presse

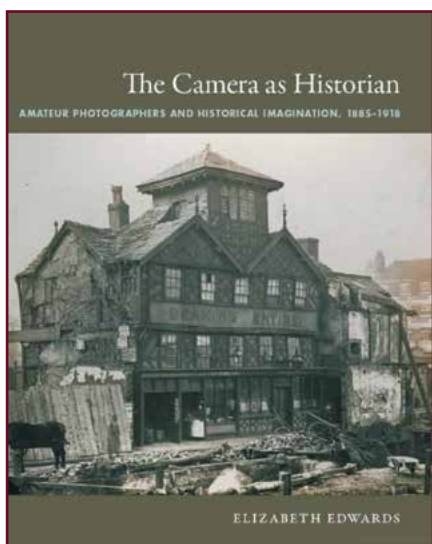
**Comment comprenons-nous l'ordinaire : les archives de la vie quotidienne ? Deux livres traitant d'une manière intéressante ce type d'archives ont récemment été publiés par les presses universitaires de Duke (Duke University Press). Ce ne sont en aucun cas des guides ou des manuels techniques. Ce sont plutôt des voyages dans la nature de la documentation archivistique. Ils soulèvent des questions ambitieuses à propos de notre précieux héritage matériel et ils méritent vraiment d'être lus.**

Le premier ouvrage, de Kathryn Burns (*Into the Archive: Writing and Power in Colonial Peru*, Durham, Duke University Press, 2010), plonge dans les archives notariales du Pérou colonial tandis que le second, d'Elizabeth Edwards (*The Camera as Historian: Amateur Photographers and Historical Imagination, 1885-1918*, Durham, Duke University Press, 2012) nous plonge dans le monde de la photographie ordinaire. Kathryn Burns attire notre attention sur le travail du notaire dans l'Amérique latine coloniale. Les archives coloniales regorgent de documents. Comment ont-ils été réalisés ? Qui les a produits ? Des questions particulièrement importantes dans des sociétés multilingues sous alphabétisées. Entre alors le notaire, le préparateur de documents légaux qui écoute puis transcrit ce qu'il a entendu sur un document

textuel durable. Burns fait valoir que « ces hommes ont donné aux Archives coloniales latino-américaines leur apparence, leur forme caractéristique ». Elle souligne que « l'écriture et le pouvoir étaient inextricablement liés dans leurs mains : ils avaient le pouvoir de transformer les mots d'autres personnes en documents officiels ». Ils avaient aussi le pouvoir de « donner leur forme aux histoires du passé Latino-Américain ». Elle explique alors le rôle du notaire et son image dans les communautés coloniales en mettant l'accent en particulier sur les archives de Cuzco. Elle examine également plusieurs transactions fascinantes entre les clients et les notaires. Sans surprise, elle découvre la corruption dans les dossiers. Un fossé entre « la façon dont les documents auraient dû être faits et la façon dont ils ont réellement été faits ». Son travail est important pour la compréhension de la pratique bureaucratique, mais il souligne surtout la nature complexe des archives en tant que sources. Elle fait valoir que nous avons besoin de comprendre les « règles et les enchaînements qui ont amené les personnes à réaliser ces documents ». Les archives elles-mêmes deviennent alors un sujet d'étude. Elizabeth Edwards fournit une perspective fascinante de l'accumulation d'images photographiques prises entre 1885 et 1918 par des amateurs, sous les auspices de projets spécifiques en matière de documentation. Comme elle le souligne, ces relevés visuels d'architecture et de communautés étaient « un moyen par lequel la photographie pouvait être exploitée comme une forme de mémoire collective historique et culturelle au profit des générations futures. » Elle s'intéresse non seulement aux images qui en résultent mais aussi aux dimensions d'un travail qui a engagé hommes et femmes à consacrer « une énergie photographique au mouvement de relevé dans des conditions qui ont certainement été significatives pour eux ». Quelles sont ces conditions ? Edwards situe le mouvement dans « l'impulsion du XIX<sup>e</sup> siècle à cartographier, contrôler, et rendre un large éventail de phénomènes visibles comme le spectacle ; les relevés photographiques sont nés de l'interaction



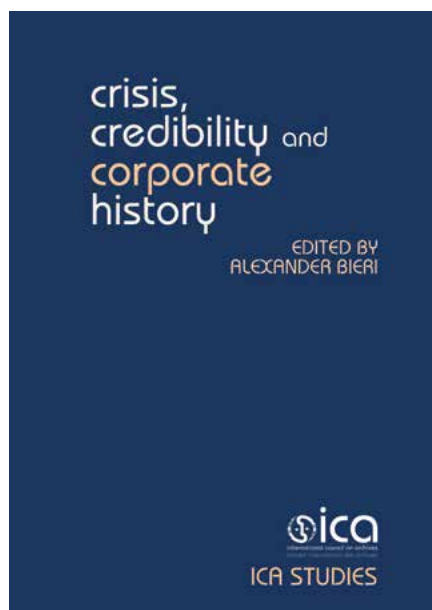
productive des cadres épistémologiques et des possibilités technologiques ». À cette époque, l'appareil photo était plus omniprésent, facile à utiliser – les amateurs pouvaient facilement participer à la prise de photos sans connaître la science et la chimie impliquées dans le processus. Nous avons donc l'héritage de ces relevés – une vaste accumulation de photographies regroupées par projet, et soigneusement cataloguées dans la plupart des cas. Bien sûr, chaque image représente un moment et un objet. Mais l'accumulation de ces images représente également une certaine vue du monde et fournit des récits pour la compréhension historique – en projetant un passé imaginé, authentifié sur une image fixe. Au fil du temps, comme le souligne Elizabeth, les collections se séparent petit à petit des énergies, des visions, et des hypothèses de leur formation ainsi que des identités de ceux qui ont effectivement pris ces photographies. Son livre travaille à la reconstruction de cette connexion et pose la question : « comment et dans quelles conditions les photographies peuvent-elles devenir histoire ? »



**Francis X. Blouin**  
fblouin@umich.edu



# Publications ICA : lancement d'une nouvelle série spéciale



Dans le cadre de notre partenariat avec les Presses universitaires de Liverpool (Liverpool University Press) qui, depuis 2011, assurent la publication de *Comma*, notre revue professionnelle, l'ICA vient de lancer une nouvelle série d'éditions spéciales. Il s'agit d'une série destinée à recueillir les présentations des membres des instances de l'ICA lors de

conférences ou de séminaires consacrés à des thèmes majeurs actuels. Il est clair depuis longtemps que le discours archivistique ne peut se résumer aux simples – du moins en apparence – présentations Powerpoint, désormais incontournables dans la plupart des conférences professionnelles. Les médias sociaux ont certes un rôle à jouer en stimulant le débat mais il est souvent difficile d'en tirer de véritables conclusions. Cette nouvelle série, en format classique, est donc née de la conviction qu'il existe toujours deux besoins : procéder à l'analyse critique des grands défis auxquels sont confrontés les archivistes de nos jours, et favoriser une bien meilleure compréhension de l'évolution du rôle joué par la profession dans son cadre social et politique plus large. La série vise au-delà du noyau dur des adhérents de l'ICA et du monde de l'archivage, déjà bien servis grâce à l'excellente revue *Comma*. Il s'agit de capter de nouveaux publics, qui n'ont probablement pas l'habitude de réfléchir de manière approfondie à la dimension archivistique de leur activité et qui peuvent même ignorer totalement l'existence de notre organisation. Le premier volume de la série, intitulé

« Crises, crédibilité et histoire de l'entreprise », s'inspire des actes d'un séminaire international organisé par la Section des Archives du monde du travail et des affaires (SBL) à Bâle en avril 2013. Les différentes contributions ont été soigneusement collectées et mises en forme en vue de leur publication par Alex Bieri des Archives Roche, qui ont également accueilli le séminaire. La série sera proposée en format papier aux membres de l'ICA à un tarif très avantageux, environ un tiers du prix à payer dans le commerce. Il va sans dire que tous les adhérents continueront de recevoir, à titre gracieux, la revue *Comma* et la lettre d'information *Flash*. Pour de plus amples informations relatives à la publication SBL, cliquez sur [www.liverpooluniversitypress.co.uk](http://www.liverpooluniversitypress.co.uk). Toute personne souhaitant proposer des thèmes à faire figurer dans cette nouvelle série prometteuse est priée de me les adresser directement en ma qualité de directeur des publications.



**David A. Leitch**  
Secrétaire général  
de l'ICA

## L'Islande accueillera la conférence 2015

Réuni à Paris en avril 2014, le Comité exécutif a délégué ses pouvoirs aux officiers élus pour choisir le lieu de la Conférence annuelle 2015, la date devant être fixée avant la conférence de Gérone. C'est ainsi que, le 11 juillet, les officiers élus ont décidé, avec beaucoup d'enthousiasme, d'accepter la candidature des Archives nationales d'Islande, qui accueilleront la Conférence annuelle à Reykjavik du 18 au 22 septembre 2015. Notez ces dates dans vos agendas dès maintenant !

Dans leur décision les officiers élus ont tenu compte du remarquable palmarès des Archives nationales d'Islande, qui ont déjà assuré avec brio l'organisation de manifestations ICA, dont notamment la réunion de la CITRA en septembre 2001 et celle du Comité exécutif en mars 2007. Ils ont également été fort impressionnés



par les démarches énergiques et l'esprit d'initiative démontré par l'Archiviste national, Eirikur Gudmundsson, qui a réussi à prendre les dispositions nécessaires sur place, à embaucher un organisateur professionnel de conférences chevronné, et à s'assurer d'un soutien politique de haut niveau, le tout en un temps record. De toute évidence, la ville de Reykjavik jouit d'une infrastructure robuste en matière d'organisation de conférences, ainsi que de bonnes liaisons aériennes avec le reste de



l'Europe et l'Amérique du Nord. Le pays connaît une riche tradition historique et archivistique et les participants pourront apprécier la grande beauté de ses paysages.

Quant au thème de la conférence, celui-ci sera précisé en octobre, en marge des réunions de Gérone, lors d'échanges approfondis entre le pays hôte et la Commission de Programme, qui a déjà entamé ses réflexions à cet égard. Pour de plus amples informations, rendez-vous donc dans le prochain numéro de *Flash* !

# Partenariat avec l'Unesco : évolutions récentes

À la demande des États membres, le secrétariat de l'UNESCO a pour mission d'élaborer une recommandation (ayant caractère d'engagement « volontaire ») sur le patrimoine documentaire. Pour la réalisation de cette mission, le secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO a convié une trentaine d'experts à une réunion qui s'est déroulée à Varsovie du 24 au 27 juin, à l'aimable invitation du gouvernement polonais.

Représentant l'ICA lors de cette réunion, j'ai eu le plaisir de constater que plusieurs membres éminents de notre association y avaient également été conviés au même titre que des experts du monde des bibliothèques et des musées. Cette recommandation a pour but de rappeler aux gouvernements et aux citoyens l'importance de l'attribution de fonds suffisants pour garantir la bonne conservation du patrimoine documentaire et son accessibilité au grand public, ce patrimoine n'étant pas un luxe mais une nécessité absolue dans toute société et dans tout pays. Les fonctionnaires de l'UNESCO ont ensuite pris en compte les nombreuses remarques formulées sur un premier document de travail remis aux experts lors de leur réunion. Il s'agit désormais de diffuser un nouveau projet de texte, largement remanié, auprès des gouvernements et des commissions nationales pour l'UNESCO en vue de recueillir leurs avis. Selon les prévisions, le texte de la recommandation devra être soumis à l'approbation définitive des États membres lors de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2015.

Le processus d'élaboration d'une telle recommandation peut certes sembler quelque peu fastidieux, mais pour les membres de l'ICA à travers le monde, il ouvre la perspective d'une belle occasion pour accroître la notoriété des archives, tant auprès des États qu'auprès du grand public, dans le cadre du concept relativement vaste, et parfois élastique, de patrimoine documentaire. Il importe de noter que de nombreux points déjà très bien formulés



Page d'accueil du site Mémoire du monde.

dans la Déclaration universelle des Archives (2011) pourraient utilement être repris dans cette recommandation, qui aura une portée et une force supérieures, sans oublier les « Principes relatifs à l'accès aux archives » de l'ICA (2012), également d'une grande pertinence à cet égard. Les archivistes n'ayant pas le monopole du concept de patrimoine documentaire, qui s'étend également à d'autres secteurs professionnels, nous devons tout mettre en œuvre pour que la Recommandation attache suffisamment d'importance au records management, sans lequel le recensement des dossiers et des documents ayant une valeur historique pérenne serait totalement impossible. Le rôle clé des archives, qui permettent l'accès en temps réel, autant physique qu'à distance, à l'essentiel de ce patrimoine documentaire, doit aussi être mis en exergue. Plus généralement, il faudra tout faire pour que les États adoptent des politiques visant à soutenir de manière dynamique et novatrice l'accès du grand public.

Chose peu étonnante, le projet de recommandation se réfère à de nombreuses reprises au programme « Mémoire du Monde », qui reste le chantier principal de l'UNESCO dans ce domaine. Le sous-comité du registre est actuellement en train d'évaluer quelque 70 demandes d'inscription sur le registre international Mémoire du monde. Danièle Neirinck, brillantissime représentante de l'ICA au sein de ce sous-comité pendant quatre ans, a désormais cédé sa place à Frédérique Bazzoni, actuellement responsable des archives et du patrimoine culturel des archives départementales de l'Essonne,



Frédérique Bazzoni.

mais devant prochainement reprendre un poste de dirigeant supérieur aux Archives du ministère de la Défense. Frédérique connaît bien l'ICA, ayant exercé autrefois la mission de chargée des relations internationales à la Direction des Archives de France, où elle a contribué à l'organisation de la CITRA de Marseille en 2002. Elle s'est déjà attelée à cette tâche monumentale qui consiste à fournir des évaluations professionnelles objectives sur les demandes d'inscription en cours. Rappelons, pour conclure, que l'interlocutrice officielle de l'ICA au sein de l'UNESCO est désormais Iskra Panevska, spécialiste principale du programme « Mémoire du monde ». Tout membre de l'ICA souhaitant adresser une quelconque question à l'UNESCO est prié de me le faire savoir. J'interviendrai directement auprès d'Iskra en son nom.



David A. Leitch  
Secrétaire général  
de l'ICA